

W  
Varia

*L'orfèvrerie de l'abbaye Saint-Laurent de Liège  
Autour d'un trésor perdu*

par Rita LEJEUNE  
Professeur à l'Université de Liège  
et Pierre COLMAN  
Chef de travaux à l'Université de Liège



Extrait de : *Saint-Laurent de Liège, église, abbaye et hôpital militaire. Mille ans d'histoire.*  
Edition et introduction par Rita LEJEUNE, Liège, Soledi, 1968.

**Varia**  

---

**W**  
**V**  
**183**

W  
E 27  
(5) W  
V557

*Nota.* On énoncera en tête, à la suite du titre et dans le corps du billet, le n.º du Régiment et de la Compagnie pour les troupes à cheval, et ceux de la Compagnie, du Bataillon et du Régiment pour l'infanterie, ainsi que les dates, en toutes lettres, de l'entrée et de la sortie.

Genre de maladie.

**BILLET DE SORTIE**  
**DE L'HÔPITAL d** *Liège*

**RÉGIMENT** *Courant fuyard*

LE nommé *Broome, Jacques, Courant, âgé de 20 ans*  
né à *hop* Canton d *Liège*

Dép.º d *Liège* domicilié de droit à *Liège*  
entré le *25* du mois de *juin* 1809 à l'Hôpital *de*

\* Indiquer si c'est par billet ou évacuation.

*Liège* par \* *Billet* est sorti ce jour d'hui *quatorze*  
du mois de *Décembre* 1809 *avant toute distribution*  
*Magnan med*

INDICATION des Hôpitaux civils ou militaires sur lesquels le dénommé ci-dessus a été successivement évacué depuis son entrée, par Billet, à l'Hôpital d *Liège* et du temps qu'il a séjourné dans ces divers Hôpitaux.

DÉSIGNATION DES HÔPITAUX.	DATES DE		NOMBRE DE JOURNÉES			OBSERVATIONS.
	l'Entrée.	l'Évacuation.	d'Hôpital.	de Marche.	d'absence du Corps.	
Hôpital <i>entré par billet.)</i>						
Hôpital						
Hôpital						
Hôpital						
Hôpital						
Hôpital <i>(sorti par billet.)</i>						

VU par nous Commissaire  
des guerres,

*Magnan*

*Le Conome*  
*S. Serron*

In Causam  
 Canonici ant. Josyp.  
 Titius  
 contra  
 emigratam Abbatiam S.  
 Laurentii  
 Duisburgi in Fucio die 30ma  
 Maji 1807.  
 Comparuit Dominus Justitiae  
 Commissarius de Blegten ea l  
 iudicans Dominum Canonicum  
 Antonium Josephum Titius  
 Leodionsem ipsi mandasse ad  
 arrestum contra gallicam  
 emigratam Abbatiam S.  
 Laurentii propter Creditum  
 ab abbatiâ ipsi debitum  
 6000 florenorum Leodionsem  
 in Cursu Brabantia impe-  
 strandum.  
 Quia Dominus comparans  
 se qualificavit per mandatum  
 simul exhibitum, et ad sun-  
 dandum arrestum sequen-  
 tia proposuit:  
 Anno 1795 cum dicta Abba-  
 tia adhuc duri Duisburgi  
 commemorata fuisset arrestum  
 impetrantem eundem sequendum  
 duas Appoihas à Domino  
 Praefato ararii abbatialis  
 gabrieli

52. ARRÊT DE SAISIE DE CERTAINS BIENS DE L'ABBAYE SAINT-LAURENT DE LIEGE MIS EN GAGE A DUISBOURG. 30 mai 1802. Liege. Archives de l'Evêche. Saint-Laurent. G IV 6.



53. CALICE DE LAITON, COUPE EN ARGENT DORE AVEC ARMOIRIES DE L'ABBE OGER DE LONCIN (1586-1633). Fexhe-le-Haut Clocher. Eglise.  
 54. a) CALICE EN ARGENT DORE PROVENANT DE L'EGLISE SAINTE-GERTRUDE (EGLISE PAROISSIALE DE SAINT-LAURENT). 1546. Liege. Eglise Saint Gilles.  
 b) INSCRIPTION EN FRANÇAIS REGIONAL SOUS LE PIED.  
 55. CALICE EN ARGENT PARTIELLEMENT DORE. 1658-1686. Avernas-le-Bauduin. Eglise N.-D. de l'Assomption.



56

Duisburgi omnia Masi  
 1392.  
 Secundum Mandatum  
 iudiciale actuaris iudicii  
 in Monasterium minorum  
 S. Francisci huius Civitatis  
 se contulit, et curam iudi-  
 ciali Domino Patri guardia-  
 no insinualo. ibi septem  
 magnas parvasque Cistas  
 ostendebat, ab abbacia  
 S. Laurentii ibi de-  
 positas; quid in his con-  
 tineretur, et eum nescire;  
 et cum curam huius Cistae  
 abbe alio, et clavate  
 erant; praesens Dominus  
 Canonicus Titulus iudicia-  
 li Abdignationi ac-  
 quiescebat, quae investigatio  
 facta est.  
 Postquam Dominus guardiano  
 Custodia Vigilorum  
 commendata est, hic  
 quoque declarabat  
 S. Maximam Cistam  
 Curam gesturam, si vero  
 in huiusmodi huiusmodi  
 sigilla laudat, quod

## L'orfèvrerie de l'abbaye Saint-Laurent de Liège Autour d'un trésor perdu

par Rita LEJEUNE  
 Professeur à l'Université de Liège  
 et Pierre COLMAN  
 Chef de travaux à l'Université de Liège

De l'abbaye Saint-Laurent, la bibliothèque resta remarquable à travers les siècles de son histoire. Qu'en fut-il de son trésor sur lequel nous sommes bien mal renseignés et dont aucune pièce n'est parvenue jusqu'à nous ? La question elle-même n'a jamais été posée.

En attendant une étude plus détaillée, il n'est cependant pas impossible d'esquisser une réponse en s'aidant de divers matériaux dont la *Chronique* de l'abbaye publiée par Martène et Durand constitue l'élément principal<sup>1</sup>.

C'est ainsi qu'on a gardé mention du trésor dont le fondateur, Réginard, a doté son église : un crucifix doré à pied doré, un crucifix d'argent à pied d'argent, un calice d'or à patène d'or et fistule, un calice d'argent, un missel à couverture d'or, une « situla », c'est-à-dire une urne en argent<sup>2</sup>. Un incendie de l'église en 1182 fournit l'occasion d'un récit relatant un miracle où une pyxide d'argent contenant le corps du Seigneur joue un rôle.

Les années se passent sans que la *Chronique* fasse mention d'un quelconque apport d'orfèvrerie et cependant, comme on le verra plus loin, l'abbaye acquit à cette époque plusieurs objets précieux. Viennent les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles qui constituent une période de décadence pour l'abbaye du Publémont, et nous apprenons qu'en 1330, les moines furent obligés de mettre en gage deux bassins d'argent (*pelves*) et deux encensoirs. Entre 1389 et 1395, ce sont deux fidèles dévôts qui font réparer à leurs frais le reli-

quaire (*feretrum*) du saint patron de l'église, reliquaire posé sur l'autel de la Sainte-Croix. On ne s'étonnera donc pas d'apprendre qu'à la mort de l'abbé Etienne de Marille (en 1404), lorsqu'on fait l'inventaire des biens de l'église, « on en retrouve tellement peu qu'il est à peine besoin d'en parler ». En effet, n'existent plus les 80 marcs que, normalement, on aurait dû posséder en coupes ou gobelets (*scyphi*) d'argent. Bien plus : les neuf gobelets de la communauté qui avaient été engagés chez les Lombards avec douze cuillers, durent être considérées comme perdus<sup>3</sup>.

La résurrection de la maison religieuse qui s'opéra aussitôt après, sous l'abbatit d'Henri Ade, se marque notamment par l'orfèvrerie que l'on trouve à la mort de l'abbé (1434) dans sa maison : vingt-quatre gobelets d'argent avec six gobelets dorés, douze cuillers d'argent, un drageoir d'argent avec une cuiller. Le tout avait été exécuté sous son abbatiat, de même que dix-neuf gobelets dont il avait fait don au monastère<sup>4</sup>. L'abbé Henri del Cheraux (mort en 1461) commanda une nouvelle bannière avec une hampe d'argent<sup>5</sup>.

Mais les temps recommençaient à être troublés pour le monastère. Malgré leur politique systématique d'isolement, malgré leur volonté de se maintenir en dehors des luttes qui agitaient le peuple liégeois en révolte contre son prince-évêque Louis de Bourbon, les religieux étaient inquiets. Ils crurent utile et expédient de chercher un lieu sûr pour

leurs archives, leurs livres les plus précieux et leurs pièces d'orfèvrerie. Ils pensèrent l'avoir trouvé à Huy où l'évêque s'était réfugié depuis 1458; ils déposèrent donc leurs biens dans la collégiale. Mais, comme le dit Théodore Gobert, cette sécurité ne fut que relative puisque les Liégeois assiégèrent Huy, s'en emparèrent et pillèrent la ville, y compris la collégiale. « Bon nombre des bijoux de l'abbaye Saint-Laurent échappèrent cependant aux recherches. Grâce aux démarches du moine chroniqueur Adrien d'Oudenbosch, le sire d'Humbercourt, lieutenant de Charles le Téméraire, prit la communauté sous sa protection avec ses biens, et réussit ultérieurement à la faire rentrer en possession d'une notable partie de ses manuscrits et de son trésor »<sup>6</sup>. Ces détails que nous connaissons grâce à la *Chronique* même d'Adrien, ne mentionnent pas la nature des pièces enlevées et récupérées; nous savons par contre qu'en témoignage de reconnaissance, les religieux liégeois firent don au sire d'Humbercourt, le 6 avril 1469, d'un reliquaire en forme de croix contenant de précieuses reliques<sup>7</sup>.

La tourmente passée, la riche abbaye continua d'entretenir son trésor.

Au premier rang des généreux donateurs, il convient de placer Gérard van der Stappen dont ce livre du Millénaire de Saint-Laurent a vraiment révélé l'exceptionnelle importance. L'abbé Gérard ne s'est pas borné à défendre contre Charles-Quint l'indépendance de sa maison — comme n'a pas manqué de le souligner le Professeur Léon-Ernest Halkin<sup>8</sup> —, il fut un grand constructeur et un grand mécène<sup>9</sup>. Il était lui-même orfèvre, exerçant l'art du tourneur, et il fit cadeau à son abbaye de plusieurs pièces en argent : coupes et cuillères en 1537; hampe en pur argent pour bannière de procession en 1549; en 1554, neuf coupes encore « très belles et somptueuses »; deux bassins de deux mille florins pour le grand autel et le service en 1555; deux encensoirs en 1558<sup>10</sup>.

Les pertes subies par le trésor de Saint-Laurent furent considérables en 1568 lorsque le prince d'Orange Guillaume de Nassau incendia le faubourg et l'abbaye de Saint-Laurent. Un procès-verbal que fit dresser le prince-évêque Gérard de Groesbeck le 3 août 1570 afin d'estimer

les dégâts causés à l'abbaye, mentionne notamment des pertes d'orfèvrerie : « après avoir fait assembler le Sr abbé avec ses religieux, ceux attestèrent par serment qu'outre les reliquaires et choses sacrées qu'ils ont perdu et leur ont été pillés par la venue dudit prince et ses associés... »

Nous sommes mal renseignés sur l'état du trésor de l'abbaye pendant le XVII<sup>e</sup> siècle. La seule chose notable à notre point de vue est que, pendant l'abbatit de Guillaume Natalis (1658 à 1686), les reliques de saint Wolbodon furent déposées dans une châsse dont on ne sait si elle était de métal précieux ou de bois sculpté et doré<sup>12</sup>.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans leur *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*<sup>13</sup>, dom Martène et dom Durand consignent ce qui leur a paru de plus remarquable parmi le trésor de l'abbaye — deux autels portatifs. L'un, daté de 1061 par une inscription sur la bordure de bronze doré, était orné sur ses côtés des douze Apôtres « représentés en ivoire ». L'autre, fait d'une « pierre verte », qui n'avait que deux pouces de long et trois de large, était couvert d'une lame de bronze recouverte de feuillage d'or sur laquelle était gravée une inscription fournissant la date de 1187. Cet autel était orné de plusieurs pierres précieuses. « Aux quatre coins sont représentés les quatre Évangélistes, et dessous on voit un crucifix d'ivoire, attaché à la croix par quatre clous »<sup>14</sup>. La description — avec la mention des quatre Évangélistes — ne va pas sans évoquer le fameux autel portatif de Stavelot, daté des environs de 1165.

On trouve une description de toutes ces richesses, plus longue et plus précise, dans les *Délices du Pays de Liège*, un peu plus tard. L'œuvre évoque cette fois un magnifique « Sacramentaire de St Grégoire Pape » fort ancien : « c'est un bijou, qui a une couverture richement ornée, tant par la matière qui la compose, que par les pierres précieuses antiques de différentes espèces, dont plusieurs sont perdus ». Le nombre impressionnant non seulement des reliques énumérées et qui se trouvaient dans le Trésor laisse naturellement supposer l'existence d'un grand nombre de reliquaires; six corps entiers se trouvaient dans des châsses. « Pour ce qui est de l'Argenterie et des ornemens, ajoute Saumery, en voici les principales pièces : un Calice, la Bourse, la Patène, et la Cuillier de Vermeil, ouvrage exquis. Les trois premières pièces sont ornées de quatre

Perles fines chacune; et la quatrième d'une Perle de même qualité. Une Crosse Abatiale du même métal, dont le travail est parfait. Elle est aussi enrichie de Perles. Une Mitre et une Chape superbes, garnies d'une grande quantité de Perles fines et de Pierres précieuses, de grands prix. » Calice, bourse et crosse provenaient de l'abbaye d'Averbode, de l'ordre des Prémontrés, qui, se trouvant pressée d'argent, les vendit à Saint-Laurent, « qui n'a garde de s'en défaire »<sup>15</sup>.

Et Saumery, après Martène et Durand, précise encore qu'on trouvait à l'abbaye une « très riche Argenterie ».

De toutes ces richesses, que reste-t-il aujourd'hui ?

Le trésor n'a pas échappé à l'anéantissement dont la Révolution de 1789 a frappé, à Liège, tous ceux de son espèce.

De celui de la cathédrale Saint-Lambert, il ne subsiste qu'un petit nombre de bijoux de haut rang, sauvés comme par miracle<sup>16</sup>. De ceux des sept collégiales et d'une abbaye (celle de Saint-Jacques) il ne subsiste que des restes infimes. Une part — une part relativement faible — des objets d'or et d'argent dont elles s'enorgueillissaient a été saisie pendant la première occupation française (28 novembre 1792 - 5 mars 1793)<sup>17</sup>. L'autre part a été emportée en exil par les chanoines et les moines fuyant devant la seconde invasion (27 juillet 1794); ce qui n'est pas tombé aux mains des Sans-Culottes entrés en Allemagne a été sacrifié — mise en gage après mise en gage, vente après vente — sous l'empire de la nécessité<sup>18</sup>.

A cet égard, on lira ou bien on relira avec intérêt les lignes que Théodore Gobert a consacrées à la réponse que firent, aux Commissaires de la République, le 28 Nivôse an IV (18 janvier 1796) les Sépulchrines du couvent de Sainte-Agathe — jadis « hôpital Sainte-Marguerite » dont les jardins, par derrière, atteignaient le faubourg Saint-Laurent, et qui relevait du monastère. Par ordre de la municipalité, on était venu inventorier l'argenterie avec les autres effets servant au culte qui se trouvaient dans la chapelle. « Comme objet de valeur, on ne releva qu'une remontrance en argent avec un orgue et deux cloches. Cependant, les religieuses n'avaient rien transporté au-delà du Rhin. Seulement, comme elles l'attestèrent aux commissaires de la République, « n'étant pas payées des rentes qu'elles ont

sur la France, ni de celles qu'elles ont sur nos ci-devants Etats, elles ont été obligées depuis quatre ans » — nous citons leur déclaration — « pour avoir de quoi vivre, de vendre leur argenterie d'église, consistant en vingt-quatre chandeliers dont six grands et des petits de table; un ciboire, une lampe, une selle [= seau] à l'eau bénite, deux reliquaires, un Christ, deux anges, un encensoir, une assiette avec ses burettes, deux calices, une raie de devant d'autel, etc. même la plus grande partie des effets de leur couvent »<sup>19</sup>. Et cette énumération ne concerne qu'une modeste église. Quelle devait être, en comparaison, la riche argenterie et le trésor de la riche abbaye mère !

A la tristesse de voir perdus les vénérables souvenirs accumulés par tant de générations, s'ajoute, pour l'érudite contemporain, le regret de ne pouvoir même pas chiffrer, plus ou moins exactement, l'importance des pertes subies. Comment le ferait-il ? On dirait que tout s'accumule à plaisir pour rendre les investigations impossibles.

De recherches effectuées récemment à la demande de M<sup>lle</sup> Régine Pernoud, que nous avons alertée et qui a introduit notre questionnaire auprès de la Direction des Archives de France, il se confirme qu'on ne retrouve pratiquement rien, là-bas, concernant l'abbaye Saint-Laurent. Le Directeur Général des Archives, par l'entremise de son adjoint M. F. Dousset que nous remercions tout spécialement de son obligeante intervention, a fait connaître à l'un d'entre nous que les services compétents ont vérifié les fonds *F 1 E* (Pays annexés), *F 17* (Instruction Publique) ainsi que les procès-verbaux du Comité d'Instruction Publique : « il n'a pas été possible de retrouver l'inventaire des biens de Saint-Laurent de Liège ni aucun document concernant la bibliothèque de l'abbaye ».

D'autre part, on a vainement consulté d'autres fonds tels que *F 7* (Police générale), les articles *F 19 347* (affaires des cultes dans les départements, Oise à Ourthe, an II (1828) et *F 19 383 à 395* (affaires des cultes dans les départements étrangers, an II - 1814) de même que *A B XIX* et *AP* (Archives privées).

Un seul document a été décelé dans le dossier *F 1 E 22* dossier 3. Il s'agit d'un *Etat sommaire des Scellés apposés dans le Pays de Liège en exécution de l'article IV du Décret et de la Convention Nationale du 15 décembre 1792*. En tête des *Abbayes et Couvens d'hommes* figure, à la date du 24 décembre 1792, l'abbaye de St-Laurent avec

un commentaire laconique : « une Bibliothèque considérable; la sacristie pleine d'ornemens, et les meubles des Religieux ». On notera que, contrairement à ce qui se passe pour les autres établissements mentionnés par après, *il n'est pas question d'argenterie*.

L'argenterie de Saint-Laurent n'a donc été ni mise sous scellés ni même déclarée aux commissaires de la Convention en 1792.

Ceci explique que le 4 mars 1793, à la veille de l'entrée à Liège des troupes impériales victorieuses, lorsque deux chariots chargés d'argenterie réquisitionnée quittèrent la cité en direction de Lille (il y en avait plus de 600 kg selon une lettre du révolutionnaire liégeois Jean-Nicolas Bassenge), les spécialistes qui se sont occupés de ce point d'histoire n'ont jamais fait mention, dans ce butin, de trésors ou d'argenterie appartenant à Saint-Laurent<sup>20</sup>.

D'autre part, parmi les inventaires des biens d'églises dressés par les Commissaires de la République en application de l'arrêté pris par la Municipalité de Liège les 17 et 19 nivôse an IV (janvier 1796), on ne trouve pas non plus celui intéressant Saint-Laurent. Théodore Gobert — qui a pourtant utilisé souvent et même souvent cité les inventaires se rapportant aux autres établissements religieux, sans fournir malheureusement les cotes d'archives indispensables — ne souffle mot de cet inventaire. Pourtant, on sait qu'il est toujours content de mettre en relief les exactions révolutionnaires. Inutile de dire que des investigations toutes récentes ont été entreprises à ce sujet dans le fonds français des Archives de l'Etat à Liège; elles se soldent par un bilan de carence confirmé par M. l'archiviste en chef Hansotte.

M<sup>me</sup> Pierre Colman — que nous remercions ici de son aimable collaboration — a relevé uniquement un acte, enregistré le 4 germinal an VI (1798), qui arrête diverses dispositions de la vente du mobilier de l'ex-monastère et qui stipule que « ne pourront être vendus les effets d'or et d'argent, ni la bibliothèque »<sup>21</sup>. Ces deux catégories de biens correspondent de toute évidence à la mention de la « bibliothèque considérable et la sacristie pleine d'ornemens » de l'acte cité plus haut de 1792; elles ne concernent ni l'argenterie ni l'orfèvrerie.

Conclure que le trésor de Saint-Laurent tomba aux mains des républicains serait donc imprudent. Au contraire, tout

indique qu'il a pris le chemin de l'Allemagne, comme ce fut le cas notamment pour le trésor de l'abbaye de Saint-Jacques, et pour celui de la collégiale de Saint-Barthélemy<sup>21</sup>. Comme ce fut le cas aussi pour celui de la petite église Sainte-Véronique, relevant de Saint-Laurent. Toujours d'après Gobert, le 26 nivôse an IV (16 janvier 1796), les commissaires républicains apprirent du curé qu'il avait « fait transporter par son vicaire à Essen, en Westphalie, chez un nommé Herwecht, différents effets et pièces d'argenterie »<sup>22</sup>.

Or, certaines recherches entreprises dans les archives de l'Evêché de Liège avec la diligente attention du Commandant-médecin Jean Kelecom — pour qui rien de ce qui intéresse Saint-Laurent n'est étranger — viennent de mettre en lumière deux documents dont l'importance n'échappera à personne. Il appartiendra aux historiens compétents de les analyser à fond, d'en déterminer les causes et les effets, d'identifier les différents personnages mentionnés. Pour nous, il suffira d'en donner ici le contenu général et de fournir en annexe une photocopie des passages essentiels (Pl. 52 et 56); on prendra ainsi facilement connaissance d'une partie du texte original.

La première pièce, datée de Duisbourg en Westphalie le 30 mai 1802, relate en latin (traduit de l'allemand) l'arrêt de saisie de certains biens de Saint-Laurent mis en gage à Duisbourg même en 1795 alors que « l'abbaye avait fixé sa résidence » dans cette ville<sup>23</sup>. L'arrêt prononcé par le Commissaire de Justice Schlegtendal résultait d'une plainte introduite par Antoine-Joseph Titeux, chanoine de la collégiale Saint-Jacques de Liège. Ce dernier faisait valoir que l'abbaye de Saint-Laurent lui était redevable de 6.000 florins liégeois cours de Brabant qu'il lui avait prêtés et il considérait que, désormais, cette somme ne lui serait pas remboursée; il demandait en conséquence qu'on mette à sa disposition certains biens (*bona*) de Saint-Laurent qui avaient été mis en gage et déposés au Couvent des Frères Mineurs de Duisbourg.

Selon les termes de la deuxième pièce, datée du lendemain 31 mai, le jugement fut exécuté.

On confia au Père gardien du couvent susdit le soin de veiller à l'intégrité permanente des scellés apposés sur « sept grands coffres (*ciste*) et un petit », « fermés et

cloués », qui avaient été déposés là jadis par l'abbaye de Saint-Laurent<sup>24</sup>.

De toute évidence, ces coffres devaient renfermer des objets particulièrement précieux. Supposer qu'il s'agissait en partie du trésor de l'abbaye n'est assurément pas téméraire. Il résulte, en effet, de la lecture des lettres de Quirin d'Adseux, chanoine de Saint-Jacques de Liège émigré en 1794 à Paderborn, que la ville de Duisbourg en Rhénanie fut un centre où des ecclésiastiques liégeois avaient mis en sûreté des biens de leur communauté. Quirin d'Adseux lui-même avait été chargé de négocier la vente de l'argenterie de Saint-Jacques. Il était d'ailleurs en relations avec le chanoine Titeux en 1795, au moment précis où son confrère, mêlé lui aussi à des négociations de biens ecclésiastiques, prêta la somme considérable de 6.000 florins à l'abbaye de Saint-Laurent émigrée<sup>25</sup>.

Quel fut le sort réservé aux caisses entreposées à Duisbourg? Il faudrait entreprendre pour cela des recherches sur l'histoire du couvent des Frères Mineurs de cette ville, mais ces recherches dépassent le cadre de notre étude. En attendant leurs résultats, une conclusion, portant sur les différents points que nous venons de souligner, s'impose déjà : contrairement à ce qui s'est passé pour les trésors des églises liégeoises à la Révolution, qu'il s'agisse par exemple de celui de la cathédrale Saint-Lambert, ou de ceux des collégiales Saint-Jacques et Saint-Barthélemy, *jamais* il n'a été fait mention d'une quelconque pièce de Saint-Laurent échappée à la tourmente révolutionnaire. Pas la moindre trace d'une pièce d'orfèvrerie en provenance de la grande et puissante abbaye bénédictine du Publémont. Cette disparition *totale* du trésor de Saint-Laurent constitue un mystère.

\*

\*\*

L'exploration d'un autre secteur — les églises relevant de l'abbaye — est susceptible de nous fournir un bilan positif, mais squelettique hélas ! Tout d'abord, on a conservé trois pièces d'argenterie de Sainte-Gertrude, l'église paroissiale de Saint-Laurent. Cette dernière avait été pillée en 1649 lors de la prise de Liège par les troupes allemandes que commandait le général Othon de Spaar; un calice, un ciboire et un ostensor avaient été volés<sup>26</sup>.

La plus ancienne est un calice portant, sous le pied, l'inscription suivante : x ANNO 1546 x x CE CALIS x x APPARTIENT x x A LA PAROSCH x DE SAN IETROV x x ENPRES SA(NT) LOREE x; *Jetrou* pour « Gertrude » s'explique aisément par le wallon; *Loree* pour « Laurent » surprend davantage. C'est l'œuvre d'un orfèvre liégeois, on peut en être sûr, bien qu'elle ne montre aucun poinçon<sup>27</sup>. Son type est bien caractéristique. On observera en particulier le pied, profilé en talon, circulaire dans le bas et de section hexagonale dans le haut, des arêtes droites naissant à mi-hauteur, et l'on admirera sa robuste simplicité.

Un second calice offre des poinçons liégeois connus à très peu d'exemplaires, ceux de la vacance du siège épiscopal de 1694. Il rappelle la mémoire d'un curé de Sainte-Gertrude mort l'année précédente, Jean Ansillon. Sa mouluration anguleuse et son décor multipliant les variations sur la feuille d'acanthe trahissent un effort d'originalité — assez médiocrement inspiré, il faut bien le dire.

Un ostensor, enfin, lui aussi plus intéressant que beau. L'orfèvre liégeois d'origine hutoise qui l'a exécuté en 1728, au temps du curé Henri-Jean Leclercq, y a mis à la fois — chose excessivement rare — son nom en toutes lettres (J. André Dupont) et son poinçon (IAD). Poinçon très petit, simple et esseulé, parce que la pièce est en argent de bas aloi, en « argent de Bavière ». Modeste à tous égards, cette pièce est d'un style sensiblement attardé.

Le calice de 1546 a donc été soustrait aux pillages perpétrés par l'armée de Guillaume le Taciturne en 1568 et par les troupes allemandes en 1648. Les trois pièces ont échappé aussi aux périls de la Révolution. La réorganisation des paroisses consécutive au Concordat (1803), par suite de laquelle l'église Sainte-Gertrude a été désaffectée, vendue (1818), puis démolie, a envoyé ces pièces à l'église Saint-Gilles, ancienne abbatiale devenue paroissiale. C'est là qu'on les trouve aujourd'hui.

D'autre part, on sait que les abbés de Saint-Laurent jouissaient du droit de collation et percevaient les dîmes de nombreuses paroisses. Ils avaient de ce fait l'obligation de doter ces dernières des trois objets strictement indispensables à la célébration de la messe : un calice, une patène et un chandelier. Maints témoins de leur générosité obligée

ont donc enrichi les sacristies des paroisses en question, et beaucoup doivent s'y trouver encore. C'est ainsi qu'un calice, daté de 1632 et qui porte sous le pied les armoiries d'Oger de Loncin, abbé de Saint-Laurent de 1586 à 1633, est conservé en l'église de Fexhe-le-Haut-Clocher<sup>28</sup>. Fait de laiton, à la réserve de la coupe, qui est en argent doré comme l'exigeaient les prescriptions liturgiques, et très simple, il n'a pas dû coûter bien cher. L'abbé Guillaume Natalis (1658-1686) a été plus généreux envers l'église d'Avernas-le-Bauduin : le calice qu'il lui a donné est tout entier en argent, marqué de poinçons lié-

geois très frustes; il n'y a pas d'autre ornement que les armes abbatiales, repoussées et ciselées en bonne place<sup>29</sup>. La cure d'Anthisnes conserve elle aussi un calice marqué du gril de saint Laurent.

Une enquête systématique pourrait sans doute amener la découverte de quelque pièce d'argenterie dans les autres églises des paroisses ayant appartenu à Saint-Laurent, mais il est probable que toute pièce importante aurait été décelée depuis longtemps et qu'on en aurait cherché — et trouvé — l'origine.

#### NOTES

<sup>1</sup> *Historia Monasterii Sancti Laurentii*, dans *Veterum Scriptorum... Amplissima Collectio*, t. IV, 1729.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 1064.

<sup>3</sup> Sur ces différents points, cfr la même source, col. 1124.

<sup>4</sup> *Ibid.*, col. 1129.

<sup>5</sup> *Ibid.*, col. 1132.

<sup>6</sup> Adrien d'Oudenbosch, éd. ALEXANDRE, p. 203-204.

<sup>7</sup> Théodore GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. III, Liège, 1926, p. 520 et note I.

<sup>8</sup> *Histoire religieuse des règnes de Corneille de Berghes et de Georges d'Autriche, princes-évêques de Liège (1538-1557)*, dans *Bull. de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège*, fasc. LXXII, Liège-Paris, 1936, p. 224.

<sup>9</sup> Voir notamment les pages 119 et suiv., 151 et suiv.

<sup>10</sup> *Amplissima Collectio*, col. 1155, 1157, 1158, 1159, 1161.

<sup>11</sup> Théodore GOBERT, *op. cit.*, p. 5.

<sup>12</sup> A propos de reliquaire, notons encore que l'abbaye Saint-Laurent posséda un fragment de la Vraie Croix provenant de la Sainte-Chapelle. Cfr S.P. ERNST, *Tableau historique et chronologique des suffragans ou co-évêques de Liège...*, Liège, 1806, p. 286-287.

<sup>13</sup> Paris, 1724.

<sup>14</sup> *Ibidem*, p. 188.

<sup>15</sup> P.L. SAUMERY, *Les Délices du Pays de Liège ou description géographique, topographique et chronologique des monuments sacrés et profanes de cet évêché-principauté*, Liège, 3 vol. 1738-1744, t. I.

<sup>16</sup> Pierre COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise*, 2 vol., Liège, 1966, (Publications spéciales de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, n° II), t. I, p. 89-90.

<sup>17</sup> *Ibidem*, p. 86-87.

<sup>18</sup> *Ibidem*, p. 88-89. Il y a bien peu d'espoir de retrouver jamais rien de ce qui a été vendu ou mis en gage.

<sup>19</sup> Théodore GOBERT, *op. cit.*, p. 535. On notera que dans son historique du couvent, l'archiviste signale un reliquaire où est enchâssée une croix faite du bois de la Sainte Croix, reliquaire offert en 1671 aux Sépulchrines par le capitaine Arnold de Gelleau. On ne sait ce qu'il est devenu.

<sup>20</sup> Cfr bibliographie du sujet dans le livre de Pierre COLMAN, *op. cit.*, t. I, p. 87.

<sup>21</sup> Archives de l'Etat à Liège, Fonds français. Préfecture, liasse 477, [n° 75], f° 1, v°, art. 4.

<sup>22</sup> Cfr notamment à ce sujet Jean PURAYE, *Le trésor de la collégiale Saint-Barthélemy à Liège*, dans *Chronique archéologique du Pays de Liège*, t. XXXCII, 1946, p. 64-74.

<sup>23</sup> Liège. Archives de l'Evêché, Saint-Laurent, G IV 6.

<sup>24</sup> *Ibidem*. « *Secundum mandatum judiciale actuarii Judicii in Monasterium minorum Sancti francisci hii situm se contulit, et arrestu judiciali Domino Patri guardiano insinuato iste septem magnas parvamque cistas ostendebat ab abbatiâ Sancti Laurentii ibi depositas; quid in his contentum sit, eum nescire; etiam omnes hae cistae obseratae et clavatae erint...* » etc.

<sup>25</sup> Joseph BRASSINNE, *Pendant l'émigration. Lettres de liégeois (1794-1801)*, Liège, 1926.

<sup>26</sup> GOBERT, *op. cit.*, t. III, p. 531 et note 9.

<sup>27</sup> COLMAN, n° 316.

<sup>28</sup> *Ibidem*, n° 317.

<sup>29</sup> *Ibidem*, n° 321.